

2017_CT2_507

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air concernant la création et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation touristique

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGEY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise - TRAINAR Nadia

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BACHI Abbassia donne pouvoir à TERME Françoise – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGEY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – YDE Marcel

Secrétaire de séance : TRAINAR Nadia

Monsieur Guy ALBERT donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_507-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Développement économique et emploi
Tourisme et promotion du territoire**

■ Séance du 29 novembre 2017

05_7_03

■ Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air concernant la création et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation touristique

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La commune de Bouc-Bel-Air est une cité remarquable par son histoire et ses nombreux sites de vestiges et de patrimoine bâti.

A ce titre, elle a mis en œuvre une politique volontariste en matière de promotion de son patrimoine mobilier, immobilier et naturel souvent mal connu.

Pour ce faire, la commune va travailler sur une action de promotion incluant la production de dix panneaux patrimoine, légendés et datés.

Ces panneaux, sous forme de pupitres ou en support mural, mettront en exergue, par le biais d'anciennes photographies ou cartes postales et de textes historiques, des sites et éléments patrimoniaux concernant le village tels que :

- le quartier de la Vieille Fontaine
- la Baume aux Loup
- le Bouilleur de cru
- la chapelle Sainte Anne (2 panneaux)
- la rue de la Pie
- le quartier du centre médical (2 panneaux)
- les terres Blanches

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_507-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :

- le jas de la Folle

Afin de mener à bien cette stratégie de communication touristique, une demande de fonds de concours (délibération de la commune en date du 27 novembre 2017) est faite auprès du Territoire Pays d'Aix.

Cette demande s'élève à 7 396,50 € représentant 50 % du coût de l'opération hors taxes, les 50 % restants étant à la charge de la commune de Bouc-Bel-Air.

Il convient donc de délibérer sur l'attribution de ce fonds de concours et approuver la convention associée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 16 novembre 2017.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La politique active de valorisation du patrimoine touristique de la commune de Bouc-Bel-Air.

Délibère

Article 1 :

Est attribué un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air pour un montant de 7 396,50 € concernant la conception et la pose de dix panneaux de promotion touristique sur la commune, conformément aux termes de la convention ci-annexée.

Article 2 :

Sont approuvés les termes de la convention à conclure entre le Territoire du Pays d'Aix et la commune de Bouc-Bel-Air

Article 3 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférant à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix sur la ligne 3T/633/2041411.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_507-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :

**Métropole Aix-
Marseille-
Provence**

**Commune de
BOUC BEL AIR**

CONVENTION :

Relative à la participation financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix pour la création et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine sur la commune de Bouc Bel Air.

Entre :

La Métropole Aix-Marseille-Provence - Territoire du Pays d'Aix, désignée ci-après le Pays d'Aix, domicilié 8, place Jeanne d'Arc, CS 40868, 13626 Aix-en-Provence cedex 1, représenté par son Vice-Président Monsieur Guy ALBERT

d'une part,

Et,

La Commune de Bouc Bel Air représentée par son Maire Monsieur Richard MALLIE en vertu d'une décision du Conseil Municipal du 27 novembre 2017

D'autre part,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_507-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :

PREAMBULE

Il est d'abord exposé ce qui suit :

➤ Objet du projet :

La Commune de Bouc-Bel-Air sollicite un fonds de concours pour la conception et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine.

La commune sollicite le Pays d'Aix dans le cadre du fonds de concours adopté lors du Conseil communautaire de la CPA du 6 juin 2013 (n° 2013_A084).

Le montant des travaux devrait s'élever à 14 793 € HT, la commune sollicite la communauté à hauteur de **7 396,50 €** équivalent à la part restant à la charge de la commune.

➤ Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement	Dépenses	Recettes
Coût du projet HT	14 793 €	
Commune		7 396,50 €
CPA		7 396,50 €
Total		14 793 €

En conséquence, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de participation financière du Pays d'Aix concernant la création et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation du patrimoine de la commune de Bouc-Bel-Air.

Il s'agit de dix panneaux construits à partir d'archives traitant le patrimoine naturel bâti et panoramique de la commune, de vieilles photographies et d'anciennes cartes postales.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_507-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :

Article 2 : Montant de l'aide

Le Territoire du Pays d'Aix s'engage à verser à la commune de Bouc-Bel-Air, sous forme de fonds de concours, une aide de 7 396,50 € correspondant à 50 % des sommes effectivement payées par la commune qui s'estiment à 14 793 € HT.

En cas de cession de l'investissement aidé, la commune s'engage à restituer au Pays d'Aix le fonds de concours dans la limite du montant initial distribué

Article 3 : Caractère de l'aide

L'aide citée n'est pas actualisable si le montant des travaux est supérieur à celui mentionné à l'article 2.

Si le montant des travaux varie à la baisse, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

Si la commune obtient des aides complémentaires, le montant de l'aide versée sera recalculé au prorata de ses dépenses effectivement réalisées.

Pour ce faire, la commune devra fournir un plan de financement actualisé au Pays d'Aix. Ce plan de financement définitif et détaillé devra être certifié par le Maire de la commune et transmis pour paiement du solde.

Article 4 : Communication

La commune bénéficiaire du fonds de concours assurera la publicité de la participation du Pays d'Aix, en mentionnant celle-ci sur un panneau qui demeurera installé sur les lieux et à un endroit visible durant toute la phase « chantier » en cas de travaux, et le cas échéant par tout autre moyen qu'elle jugera appropriée (publications, articles de presse, site Internet....).

Article 5 : Modalités de versement

Dossiers relatifs à des travaux :

- 80 % d'acompte sur production de l'ordre de service de commencement des travaux ou de tout autre document justifiant le démarrage des travaux.
- 20 % sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'ordonnateur et le comptable), du PV de réception des travaux et du plan de financement complet

013-200054807-20171129-
2017_CT2_507-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :

définitif.

Article 6 : Caducité

Les fonds de concours incitatifs seront considérés caducs, si dans un délai de deux ans à compter de la date de la décision d'octroi, aucune demande de versement n'est adressée au Pays d'Aix.

Le Pays d'Aix procédera alors à l'émission de titres de recettes à l'encontre des communes membres concernées afin de récupérer les sommes versées.

Fait à Aix-en-Provence,

En application de la délibération N° 2017_
du 29 novembre 2017

Guy ALBERT

**Le Vice-président
du Territoire du Pays d'Aix
Délégué au tourisme**

Richard MALLIE

Maire de Bouc-Bel-Air

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_507-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :

Panneaux Patrimoine

Principaux initiateurs de la mise en place du projet :

Bernard Partiot : Directeur du Service Promotion de la Ville

Mathieu Pietri : Adjoint au Maire / Délégué au Patrimoine

Marion Broche : Service Promotion de la Ville

Margaux Bouvard : Service Promotion de la Ville

Dans le cadre de la commission extra-municipale patrimoine coordonnée par Mathieu PIETRI, la municipalité souhaite créer 10 nouveaux panneaux patrimoniaux à partir de cartes postales et photos d'époque.

En complément de la mise en lumière d'illustrations, certains des panneaux seront enrichis d'un texte explicatif, historique ou d'une citation significative au lieu concerné.

Ces panneaux d'interprétation sont un support de l'urbanisme permettant d'instruire, de renseigner et de remettre au goût du jour les témoins appréciés du patrimoine de Bouc Bel Air.

Structure de l'événement

Création de 10 nouveaux panneaux patrimoine, légendés et datés.

Mention du propriétaire de la photographie ou de la carte postale.

Textes historiques et explicatifs.

2 supports envisagés : Panneau d'interprétation « PUPITRE » et panneau « MURAL » :



Pupitre



Mural



Vous trouverez la sélection des visuels dans notre fichier « **Dispositif Visuel** » envoyé en ce même jour. Ci-dessous, les textes présélectionnés, rédigés par Marion BROCHE, pour les panneaux concernés.

Quartier de la Vieille Fontaine

Autrefois, les fontaines étaient avec les puits et les cours d'eau, les seuls moyens d'approvisionnement en eau. Souvent associées aux lavoirs, et situées au centre d'une place, elles étaient le plus souvent un lieu d'échanges et de partage, où les animaux en transhumance allaient s'abreuver. A partir de 1880, un système de distribution est mis en place directement à demeure, mais est réservé à certains riches privilégiés. Début 1920, 1/3 des communes possèdent ces systèmes. Il faut attendre 1980 pour que la population française dans son intégralité possède l'eau courante dans leur domicile.

Le quartier de la Vieille Fontaine doit son appellation à la fontaine qui jaillissait de la roche dès le Moyen-Âge. Son approvisionnement en eau prit fin dans les années 1970. Les écrits attestent de l'existence d'un lavoir aux alentours de 1860, à proximité de la fontaine. L'installation en 1893 d'une conduite d'eau, avait permis l'alimentation du village en eau de source.

Par ailleurs, les Jardins d'Albertas sont un témoignage particulièrement intéressant des sources à Bouc Bel Air. En 1754, Jean Baptiste d'Albertas entreprend l'implantation d'un jardin à l'est de la route nationale, où Bassins, fontaines se mêlent aux sculptures et à la grotte de verdure.

Aujourd'hui, les fontaines ont perdu leur usage de jadis, mais elles n'en demeurent pas moins des témoins appréciés du patrimoine d'autrefois.

La Baume du loup

Dérivée du latin « *Balma* », « *Bauma* » signifie la Baume en Provençal. La Baume est une grotte formée par le surplomb d'un rocher, et peut désigner également une caverne ou un antre. Une des plus connues dans notre région est la Santa Bauma ou Sainte Baume, qui selon la tradition chrétienne, est occupée au I^{er} siècle par Sainte Marie Madeleine.

Le chemin de la Baume du loup, connu également sous le nom de route du Crêt doit son appellation légendaire au fait qu'il y a très longtemps, cette grotte dissimulée au creux de la forêt, surplombée de rochers, aurait abrité des loups. Elle est également bien connue des « anciens » du village qui aimaient y aller pour s'amuser, la rebaptisant même « *Château fort* ».

Bouilleur de cru

Transmis de père en fils, et réglementé, le Bouilleur de cru est un statut accordé au propriétaire récoltant. Parmi les bouilleurs, certains détenaient une exonération de taxe sur les mille premiers degrés d'alcool produits. La fin du privilège de transmission par héritage a pris fin dès 1960 (en place sous Napoléon), et depuis le début des années 2000, les taxes sont applicables à partir des dix premiers litres d'alcool.

La distillation des eaux de vie telle l'exerçait le Bouilleur de Cru se pratique en servant à fouloir le raisin. Arrivés à maturité, les fruits sont ramassés, placés dans un fouloir (appareil servant à fouloir le raisin) puis mis en fûts pendant quelques semaines.

Accusé de réception en préfecture
013-20054807-2017-1129-
2017_CT2_507-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :



La fermentation, qui est la seconde étape, va permettre la transformation du sucre présent dans les fruits, en alcool. Passé ces quelques semaines où plusieurs paramètres rentrent en jeu (températures...), le Bouilleur de Cru passe à l'étape de la distillation. Les récipients servant à sortir un alcool consommable sont appelés les Alambics, et étaient tracté par un cheval. La préparation est ensuite portée au bain marie dans ces contenants (la plupart du temps en cuivre).

Sur cette photographie, on peut apercevoir Marceau DAUSSANT (au centre avec la casquette), qui est un célèbre Bouilleur de Bouc Bel Air. La légende raconte qu'il faisait passer les eaux de vie par-dessus l'enceinte de l'Eglise afin d'en faire profiter l'Abbé PAULEAU, le curé l'époque.

Cette profession, toujours en vigueur, est désormais légiférée dans le code général des impôts.

Chapelle Sainte Anne

Un des plus anciens édifices religieux de la commune, la Chapelle Saint Anne est édifiée entre le IX^{ème} et le X^{ème} siècle, dans le quartier actuel portant son nom. La découverte de pierres d'appareil en remploi, notamment dans le mur sud-ouest, nous fait supposer qu'elle fut probablement bâtie sur d'anciens vestiges gallo-romains, ou bien que ces pierres appartenaient à la chapelle romane qui l'a précédée.

Sur plan simple et de petite taille, la chapelle Saint Anne est caractéristique du 1^{er} Âge Roman, favorisant la libre circulation des fidèles et des officiants autour des reliques et autels. Son portail d'entrée est soutenu par un arc plein cintre.

Le terme « Chapelle » ou « Capella » prend son origine dans un texte latin du VII^{ème} siècle, désignant le manteau porté par Saint Martin. D'abord sanctuaire du Palais Impérial, puis lieu de culte privé, la Chapelle prend la destination qu'on lui connaît aujourd'hui : adjacente ou non à l'église, c'est une partie secondaire disposant d'un autel.

La Chapelle Saint Anne était, jadis, un lieu de pèlerinage pour les fidèles. Jusque dans les années 60-70, les fidèles lançaient des pièces à travers la grille de l'édifice en guise d'offrandes.

Rue de la Pie

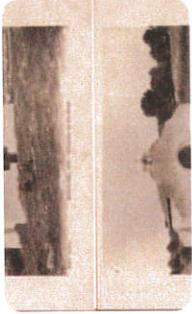
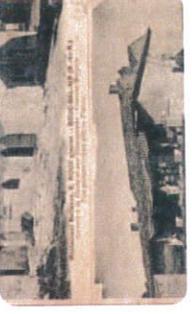
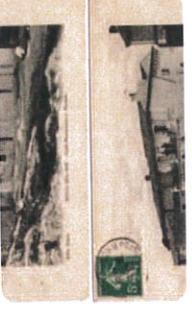
« Instant ensoleillé dans la rue de la Pie, dont l'ancienne poterne menait à l'extérieur des remparts ».
Rédaction d'un texte sur l'histoire du vieux village Médiéval avec légende.

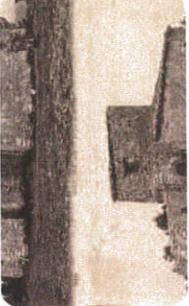
Devant Le Centre médical

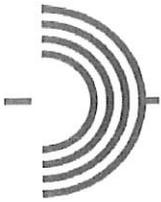
« Le restaurant glacier était en face. La maison existe toujours (domine le petit parking derrière la bibliothèque). La photo avec le store date de 1914 ».

Marie Odile ARMANDON, Elisabeth GROELLY et Jean Claude LENAERS

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_507-DE Date de télétransmission : 07/12/2017 Date de réception préfecture :

LIEUX	SUPPORTS	ILLUSTRATIONS
CHAPELLE SAINTE-ANNE	PANNEAU MURAL OU PUPITRE	
	PANNEAU MURAL OU PUPITRE	
CHEMIN DE LA BAUME AUX LOUPS	PANNEAU MURAL OU PUPITRE	
BAR CABINET MEDICAL RESTAURANT	PUPITRE	
	PUPITRE	

LIEUX	SUPPORTS	ILLUSTRATIONS
QUARTIER DE LA VIEILLE FONTAINE	PUPITRE	
TERRES BLANCHES	PUPITRE	
RUE DE LA PIE	PUPITRE	
JAS DE LA FOLLE	PUPITRE	
BOUILLEUR DE CRU	PUPITRE	



Empreinte

Signalétique

Devis suivi par : Pierre Guillemain

Mail : pguillemain@empreinte-sign.com

Mobile : 0674861173

Projet : Parcours Cartes postales en grès émaillé

Devis N° D3106

Sainte-Foy d'Aigrefeuille, le mardi 25 avril 2017

Mairie de Bouc Bel Air

Rue de l'Hôtel de Ville
13320 Bouc Bel Air
France

	Prix unitaire	Qté	Total
Fabrication des panneaux sur support	1 541,00 €	8	12 328,00 €
Plaques en grès émaillé dimensions 600 x 800 mm, Epaisseur 8 mm. Impression sérigraphie email 2 couleurs Pantone. Pupitre monopied de la gamme Artcorps en acier thermolaqué. Couleur RAL au choix. Assemblage Main d'oeuvre collage et jointage Emballage produits en quantités (PU) pose sur site installation			
Fabrication de panneaux mureaux	1 007,00 €	2	2 014,00 €
Plaques en grès émaillé dimensions 600 x 800 mm, Epaisseur 8 mm. Impression sérigraphie email 2 couleurs Pantone. panneaux muraux Assemblage Main d'oeuvre collage et jointage Emballage produits en quantités (PU) pose sur site installation			
Livraison	451,00 €	1	451,00 €
Emballage et livraison 1 pt à nous confirmer			

Fichiers à fournir

x Fichiers fournis par vos soins: pdf de contrôle, indesign ou Illustrator vectorisé dans un dossier "Image"

Délais de réalisation: 4 semaines - A reception des éléments

Mode de règlement: Mandat à 30 jours

Validité de l'offre: 90 Jours

Net HT	14 793,00 €
TVA	2 958,60 €
Total TTC	17 751,60 €

3, avenue Roland Garros - 31 570 Sainte-Foy-d'Aigrefeuille - France
Tél : +33 (0) 5 62 188 333 - Fax : +33 (0) 5 62 188 334
Mail : contact@empreinte-sign.com


www.empreinte-sign.com


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_507-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :



LE MAIRE

*Vice-président d'Aix Marseille Provence Métropole
Conseiller départemental
Président du SDIS 13*

**MADAME LE PRESIDENT DU CONSEIL DE
TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE
ROUTE DE VALCROS
13090 AIX-EN-PROVENCE**

Service : PROMOTION DE LA VILLE
Nos réf. : RM/BP/MBO/201709_106
Objet : Sollicitation de la Métropole Aix-Marseille Provence pour une aide à la conception et à la réalisation de panneaux d'interprétation du patrimoine

Madame le Président,

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours en investissement d'aide à vocation économique et touristique concernant la valorisation des espaces communaux et circuits touristiques, j'ai l'honneur de solliciter une aide s'élevant à :

7 396,5 euros pour l'année 2017

La Ville de Bouc Bel Air compte vivement sur la contribution de la Métropole d'Aix Marseille Provence pour la valorisation de son remarquable patrimoine historique au moyen de panneaux d'interprétation répartis sur son territoire.

Certain que vous examinerez cette demande avec bienveillance,

Je vous prie de croire, Madame le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Richard MALLIÉ



OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Bouc-Bel-Air concernant la création et la pose de panneaux d'interprétation et de valorisation touristique

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	74
Majorité absolue	38
Pour	74
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171129-
2017_CT2_507-DE
Date de télétransmission :
07/12/2017
Date de réception préfecture :